

La démission parentale



Analyse réalisée par Marigona Ljatifi
Ligue des Droits de l'Enfant

Janvier 2025

Ligue des Droits de l'Enfant
Hunderenveld 705
1082 Bruxelles
www.liguedroitsenfant.be
02/465.98.92

INTRODUCTION

Si la place des parents dans l'institution scolaire a évolué au fil du temps, elle n'a cessé d'être un questionnement pour tous les acteurs éducatifs concernés. Le discours sur la démission des parents est récurrent et vise particulièrement les familles populaires les plus démunies face à la scolarité de leurs enfants.

L'investissement scolaire des parents ne semble pas suffisamment conforme aux attentes de l'institution scolaire et des enseignants qui attendent que les parents soient des auxiliaires de l'école, capables de prolonger et de renforcer son action éducative. Ils déplorent qu'une partie des parents ne signe pas le journal de classe, ne vient pas aux réunions de l'école, n'aide pas assez les enfants dans les tâches scolaires.

Dès lors et avec tous ces signes concordants, pour de nombre de politiques, de médias, d'éducateurs, de professionnels de l'école et même de certains parents qui en jugent d'autres, il ne faut pas chercher plus loin : c'est bien la faute aux familles qui font mal leur boulot de parents. Leur « démission » apparaît donc évidente.

DEVELOPPEMENT

Pendant longtemps, l'École n'avait pas d'attente vis-à-vis des familles, tout simplement parce qu'elle cherchait à sortir les enfants de leur milieu social et culturel peu érudit pour en faire des citoyens instruits, sans le concours de leurs parents.

A partir du début des années 70, la massification de l'enseignement ne s'est pas accompagnée de sa démocratisation, engendrant une problématique nouvelle, celle de l'échec scolaire. Face à la difficulté de faire réussir tous les enfants, la question de la place et du rôle des parents a pris une place croissante.

Ceux-ci ont alors été reconnus comme membres de la communauté éducative avec, en contrepartie, l'injonction subliminale de suivre la scolarité de leur enfant de manière assidue et efficace. Ce qui n'a pas été véritablement suivie d'effet, au regard des professionnels de l'éducation.

Pourquoi certains parents ne cherchent-ils pas à s'investir plus, même quand ils y sont « incités » ? L'explication la plus commode, qui élude la remise en question de l'échec de notre système éducatif, est trop souvent celle de la démission parentale. Les parents sont perçus comme responsables de l'échec de leur enfant. Il s'agirait donc de parents qui ne s'investiraient pas suffisamment dans le suivi et l'encadrement scolaire de leurs enfants.

Devenue une représentation sociale culpabilisante, la « démission parentale » est fortement vécue comme stigmatisante et injuste par les parents concernés. En effet, dans l'imaginaire collectif, elle est synonyme pêle-mêle de laxisme et de mauvaise maîtrise des savoirs éducatifs. La personnalité des parents, leur manque de savoir-faire ou encore leurs problèmes de couple seraient à l'origine des difficultés scolaires de l'enfant. Dans de telles conditions, comment demander à des familles qui se sentent négativement perçues par l'école d'y entrer et d'y trouver leur place ?

Au contraire, la recherche montre la place centrale qu'a l'école pour les familles populaires. Celles-ci ont bien compris qu'avec le chômage et la précarité qui les frappent, non seulement l'école offre la chance principale de levier social pour leurs enfants, mais aussi qu'elle ne peut être négligée sans courir un risque d'être socialement désqualifiées.

L'inquiétude des familles concernant les résultats scolaires de leurs enfants se traduit par de nombreuses tentatives de mobiliser diverses ressources comme les écoles des devoirs. Ceci démontre

bien l'implication de ces parents issus de milieux défavorisés qui n'ont souvent ni les moyens financiers de payer des cours privés, ni les compétences pour aider leurs enfants, ni les codes de l'école nécessaires pour faire face aux difficultés scolaires. Quel parent ne voudrait-il pas voir son enfant réussir sa vie scolaire ou ne verrait pas, dans la réussite de son enfant, la preuve de sa propre réussite éducative ?

Il est un constat assez parlant de cet engagement parental. Depuis de nombreuses années, il est pour ainsi dire devenu impossible de trouver une place dans les 394 écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Les listes d'attente s'allongent au grand dam des familles angoissées.

On retrouve la même tendance à incriminer les parents dans les cas de délinquance. Les parents seraient incapables de contenir et de prévenir les premières dérives des jeunes.

Pourtant une étude de la sociologue Laurence Giovannoni² montre que le mode éducatif en jeu dans l'accusation de « démission parentale » ne constitue qu'un facteur parmi d'autres dans le processus de délinquance juvénile. Il se combine à d'autres déterminants sociaux, tels une situation socioéconomique difficile et un rapport conflictuel et douloureux à l'institution scolaire.

L'étude souligne que plus d'un quart des familles de mineurs délinquants présente « un bon cadre éducatif ». Un autre quart des familles étudiées rencontre des difficultés relationnelles. Elles ne peuvent cependant pas être désignées comme « démissionnaires », dans la mesure où elles font explicitement appel, comme évoqué plus haut, aux structures d'assistance éducative. Ces parents se trouvent souvent démunis face à l'influence des autres élèves, face à la personnalité propre à leur enfant, à leurs difficultés à gérer sa période d'adolescence et aussi à leur manque de dialogue avec le corps enseignant³.

Pour mieux comprendre cette représentation de « parent démissionnaire », tournons-nous vers son exact opposé, le parent méritant :

Toujours souriant, toujours à l'heure, impliqué dans l'éducation de son enfant et dans sa scolarité, sans jamais être envahissant, disponible, mobilisé, impliqué, le parent méritant a un travail. Ceci est important car, grâce à ce travail, il ne va pas étouffer son descendant de sa présence. Un travail valorisant et à responsabilités pour que son enfant puisse avoir un modèle sur lequel se projeter. Mais cette activité ne lui prend pas trop de temps non plus, afin qu'il puisse consacrer à son enfant un temps suffisant pour son développement et son équilibre affectif.

Le parent reçoit en retour les fruits de son investissement. Son enfant est poli, intéressé par l'école, ses devoirs sont toujours faits, ses cahiers bien tenus, il n'oublie jamais ses affaires, dort suffisamment toutes les nuits, ne s'ennuie jamais en classe, ne bouscule pas ses camarades, mange des fruits et légumes tous les jours. Idéalement, l'enfant pratique également un certain nombre d'activités extrascolaires mais sans que cela n'empiète sur son temps de classe.

Bref, l'idéal type du parent méritant est cadre, avec des moyens financiers et culturels conséquents mais avec un emploi du temps suffisamment léger pour ne pas être un parent absent.

¹ Fédération francophone des Écoles de devoirs (FFEDD), *Qui sommes-nous ?*, en ligne : <https://www.ecolesdedevoirs.be/qui-sommes-nous>, consulté le 22 avril 2026.

² Laurence Giovannoni, « La démission parentale facteur majeur de délinquance : mythe ou réalité ? », *Sociétés et Jeunesses en difficulté*, n°5, printemps 2008.

³ Mahy Ch. Parents pauvres au quotidien, in *Revue Politique*, Revue de débat, num. 68 janvier-février 2011.

Inutile de dire que la représentativité de ces « parents idéaux » dans l'ensemble de la population scolaire est nettement minoritaire⁴, voire inexistant.

A l'opposé, on constate que la grande majorité des parents ne dispose pas du temps suffisant, du fait des conditions de vie professionnelles et familiales précaires et contraignants. A cet aspect s'ajoute la modestie relative du capital culturel effectivement mobilisable chez les parents peu instruits et/ou en situation de pauvreté qui les rend tout simplement incapables de soutenir leurs enfants autant que l'école attend d'eux. C'est encore plus le cas dans les familles primo-migrantes qui ne maîtrisent pas le français et ne connaissent pas le fonctionnement de l'école.

Loin d'être « absents » ou « démissionnaires », ces parents doivent lutter, souvent au quotidien, pour subvenir aux besoins primaires de leur famille.

Jeter la pierre sur ces parents contribue à cacher le vrai problème de notre système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles qui est fortement inégalitaire. Les difficultés scolaires sont liées, en grande partie, à l'origine socio-économique des élèves : en 2022-2023, 63% des élèves de 16 ans issus de milieux moins favorisés accusent un retard scolaire contre 25% dans les familles plus favorisées⁵. Ainsi, l'origine sociale des familles influence fortement les parcours scolaires, en générant des inégalités précoces qui se renforcent au fil du temps et se reflètent dans l'orientation différenciée des élèves selon les filières d'enseignement.

Philippe Meirieu le disait très bien en 1997 déjà : « *Nos villes, nos écoles et nos jeunes sont ainsi traversés par une frontière Nord-Sud. Certains enfants vivent avec un cerveau à deux hémisphères sociaux. L'un gère la pauvreté, les urgences de la survie immédiate, la débrouille au moindre coût, la famille patriarcale ou matriarcale ; l'autre les mathématiques et la physique (...)*⁶ »

Les mondes politique, économique et scolaire continuent de fonctionner comme s'il y avait toujours un parent à la maison pour harmoniser les horaires à une époque où le contexte social et économique leur impose de travailler tous les deux. Et que dire des familles monoparentales ? Que dire du ou des parents dont l'enfant est orienté vers l'enseignement spécialisé sachant que l'offre d'établissements de proximité est aléatoire et impose souvent de longs déplacements⁷.

Deux parents qui travaillent doivent composer avec des rythmes scolaires et professionnels très différents : l'école primaire impose un horaire, l'école secondaire un autre et le travail de chaque parent en impose un autre encore !

Des parents qui sont déjà suffisamment occupés de leurs côtés et qui doivent s'occuper de jeunes dont l'identité ne se résume plus à celle de l'élève et pour qui l'école n'est plus le centre d'intérêt principal. Ces parents doivent alors gérer leur temps dans un espace-temps éclaté. Une brèche dans laquelle s'est infiltrée la sphère marchande qui met enfants et jeunes en valeur et surtout sous influence, en créant de nouveaux « besoins » de consommation. Depuis plusieurs années déjà, un problème supplémentaire bouscule un peu plus les rapports intrafamiliaux, c'est celui de la culture numérique. Smartphones, tablettes, ordinateur, réseaux sociaux, jeux vidéo ont envahi le quotidien et le temps des jeunes qui n'ont jamais été aussi connectés aux écrans et au monde virtuel. Parallèlement, ils n'ont jamais été aussi déconnectés du monde réel: selon une analyse récente basée sur des études

⁴ Indicateurs de l'enseignement 2019, page 26,27

⁵ Fédération Wallonie-Bruxelles, *Les Indicateurs de l'enseignement 2025*, données relatives à l'année scolaire 2023-2024, p. 21.

⁶ MEIRIEU PH., GUIRAUD M., *L'école ou la guerre civile*, Plon, Paris, 1997

⁷ FAPEO, Joëlle Lacroix – *Ne cherchez plus, c'est la faute aux parents*, 2011

européennes, les données indiquent que 18,7% des 16-18 ans présentent un usage problématique du smartphone, avec environ 14,5M chez les 13-16 ans⁸.

Selon l'enquête #Génération2024 du CSEM, les usages numériques sont quasi universels chez les jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. 85 % des enfants pratiquent les jeux vidéo, tandis que 99 % des adolescents disposent de leur propre smartphone. Les réseaux sociaux et les plateformes de divertissement constituent également des usages centraux, avec plus de 70 % des adolescents actifs hebdomadairement sur Instagram, Snapchat ou TikTok.⁹

En Belgique comme en France, on parle maintenant de pratique invasive et même addictive à l'écran au même titre que la drogue. Le problème est tel qu'il est devenu un enjeu de santé publique (problèmes d'agressivité, de troubles de sommeil, de vue, de stérilité,...). Une situation qui se répercute fortement sur les rapports entre enfants et parents, créant de nouvelles sources de tensions entre eux. Un nombre croissant de ces derniers se sentent démunis au point qu'on entend maintenant parler de burn-out parental. Selon une étude publiée en avril 2024 par la Ligue des familles¹⁰, 62% des parents n'ont pas assez de temps pour s'occuper de leurs enfants, notamment les suivre dans leur scolarité et pour 55% des parents ont des difficultés à concilier les horaires de travail et les obligations familiales.

Nombreux sont les parents qui se sentaient déjà démunis face à leur perte d'autorité car il convient de prendre en compte que « *dans la majeure partie des cas, les facteurs de pauvreté et d'environnement social sont déterminants : ce sont eux qui ruinent la capacité de contrôle des parents* ¹¹ ».

Avec tous ces constats, peut-on encore sérieusement tenir ce jugement simpliste de « parents démissionnaire »?

Les enseignants semblent de plus en plus conscients de ces facteurs qui compliquent la fonction parentale, surtout quand eux-mêmes sont confrontés à ces difficultés en tant que parents. Grâce notamment au soutien entre autres des écoles des devoirs et en général du tissu associatif qui favorise le dialogue entre enseignants et parents, ceux-ci ne demandent qu'à être mieux informés sur les programmes et les objectifs pédagogiques de l'école avec un langage accessible pour eux.

Face à toutes les difficultés qu'éprouvent les familles à assumer leur rôle, face aux diversités grandissantes des formes de familles qui vont de la monoparentalité à l'homoparentalité en passant par les familles recomposées, un nombre grandissant de parents fait appel aux services de soutien à la parentalité.

Des mesures d'aide qui vise à accompagner, à aider les parents à éduquer leurs enfants et à subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels et sociaux. Le site 'parentalite.be'

⁸ Euronews (avec Associated Press), « Nouvelles études sur la dépendance aux smartphones des adolescents », 3 août 2024, en ligne : <https://fr.euronews.com/sante/2024/08/03/nouvelles-etudes-sur-la-dependance-aux-smartphones-des-adolescents>.

⁹ Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) et Média Animation asbl, #Génération2024 – Résultats de l'enquête sur les usages numériques des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2024, en ligne : <https://www.csem.be/sites/default/files/2024-07/Publication%20résultats-GEN2024.pdf>.

¹⁰ Ligue des familles, Baromètre des parents 2024 – Les parents en apnée, Service Études et Action politique, avril 2024, en ligne : [https://liguedesfamilles.be/storage/31758/Baromètre-2024-\(final\).pdf](https://liguedesfamilles.be/storage/31758/Baromètre-2024-(final).pdf).

¹¹ L.Mucchielli, *La démission parentale en question : un bilan de recherches*, Centres de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions pénales, Bulletin d'information, France 2000.

est né de cette volonté des différents ministres du gouvernement de la FWB de « *répondre de manière positive aux enjeux posés par l'exercice, souvent difficile, de la parentalité.* »¹²

Aujourd'hui, une série d'organismes est à la disposition des parents pour les aider à assurer leurs fonctions et ce dès la naissance de leur premier enfant (ONE, maisons de la parentalité, associations de parents, associations dispensant des formations de français, de cours d'informatique, d'alphabétisation, ...).

Ces centres et ces activités qui leur sont réservés répondent à des besoins spécifiques et contribuent à renforcer leur « accrochage » en tant que parents.

Ailleurs dans le monde, de telles structures existent depuis fort longtemps. En France, le contrat de réussite on a été créé il y a près de vingt-cinq ans déjà. Celui-ci vise à ouvrir l'école sur le quartier pour créer les conditions d'un partenariat efficace. Il organise également des campagnes de valorisation de l'éducation et de l'école, avec comme objectif d'inciter les parents et les communautés à s'impliquer dans la scolarisation des enfants et jeunes.

Il existe aussi un dispositif appelé la « mallette des parents » qui vise à un plus grand dialogue avec les parents, en les informant sur une meilleure connaissance de l'école et de son fonctionnement.

Depuis 2013, un modèle partenarial institutionnel a vu le jour qui s'est concrétisé par une loi appelée *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République* et qui évoque une redynamisation du dialogue entre école, parent, collectivité territoriale et secteur associatif et affirmant que « *la promotion de la coéducation est un des principaux leviers de la refondation de l'école.* »¹³

Au Québec, il existe depuis les années 60 une collaboration et un partenariat étroits entre communautés éducatives (enseignants-parents-associations). Cette collaboration propose un modèle éducatif plus proche de la notion de coéducation, basée sur une conception partagée de la réussite scolaire en visant aussi le développement personnel et une meilleure insertion professionnelle du jeune.

Dans les pays scandinaves ou au Québec, on a compris depuis fort longtemps que l'implication des parents est fortement corrélée à la performance scolaire de leurs enfants¹⁴, comme d'ailleurs tous les travaux de recherches le montrent.

Des modèles d'implication des parents dans la vie de l'école existent, comme celui proposé par le psychosociologue Jean Epstein et qui peut se traduire par des modes de partenariat visant à aider les familles dans leur rôle de soutien et les écoles dans leur rôle de compréhension des familles.

L'école a donc tout intérêt à s'ouvrir réellement à la mixité sociale et culturelle des familles, à la prise en compte des difficultés rencontrées par les parents, selon un mode bienveillant, traduisible au quotidien par des lieux passerelles pouvant accueillir des parents avec des horaires moins contraignants pour eux et les enseignants à différents moments de l'année, dans des cadres moins rigides, avec des activités périscolaires sollicitant les compétences parentales et destinés à « *construire un corpus commun de valeurs éducatives à l'école et aux familles* »¹⁵

¹² www.parentalite.cfwb.be

¹³ *Coéducation : quelle place pour les parents.* Dossier de veille de l'IFE « num..98 », janvier 2015

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Georges Fotinos, Le divorce école-parents en France, mythe et réalité en 2015, Enquêtes quantitatives auprès des directeurs d'école maternelle et élémentaire, des personnels de direction des lycées et collèges et des parents d'élèves.

CONCLUSION

Il est difficile de croire à l'arrivée sur le « marché familial » d'une génération spontanée de parents démissionnaires inaptes à éduquer leurs enfants. Le problème est bien plus complexe que ce que le slogan facile de la « démission parentale » tend à faire croire. Bon nombre d'enquêtes le confirment¹⁶, rares sont les parents qui ne se soucient pas du parcours de leur enfant.

Malgré cela, la conviction d'une démission éducative des parents en situation socio-économique difficile n'en reste pas moins fortement ancrée à tous les niveaux du système éducatif. Un système qui ne s'est pas encore remise en question et qui a du mal à s'adapter aux évolutions de la société et des familles. Cette évolution résulte aussi de la complexité grandissante de la fonction éducative, de l'engagement professionnel des deux parents, de l'instabilité et de la précarité sociale et culturelle des familles de milieux populaires.

Lorsque la position sociale de la famille contredit de fait la promesse d'un destin social acceptable, pourquoi le jeune prendrait-il vraiment au sérieux ses parents dont il est loin de voir en eux un modèle?
17

Lutter contre l'échec scolaire et l'impuissance passe naturellement par la lutte contre la précarité.

Un nombre non négligeable de ces parents se sentent dépassés car confrontés à des difficultés de vie qui sont souvent incompatibles avec l'exercice de leurs responsabilités parentales.

Pour y faire face, des organismes ont été créés et sont, le plus souvent, subventionnés par les pouvoirs publics en vue de soutenir les parents dans leur fonction avec l'objectif de leur proposer des espaces de discussion, d'échanges et de formations, en veillant à éviter des modèles ou des normes éducatifs.

Le monde associatif a bien saisi l'importance de ce soutien parental : de nombreuses associations dispensent parallèlement aux écoles de devoirs, des ateliers de calcul, d'alphabétisation, de langues, d'initiation à l'informatique et de nombreuses activités culturelles. Ces activités répondent aux attentes et besoins de ces parents et contribuent à renforcer leur « accrochage » face à l'éducation et à la scolarité de leur enfant.

Affirmer que la soi-disant « démission parentale » est responsable de l'échec scolaire, c'est avant tout placer la responsabilité éducative sur le dos uniquement des parents, ce qui déresponsabilise bien trop facilement l'ensemble des adultes présents à l'école. Le personnel des écoles de devoirs, des services d'accueil extrascolaire (dont les garderies scolaires) sont tous concernés par l'éducation des enfants et la transmission des règles de savoir-vivre. Tous ont leur rôle à jouer.

Concernant le rôle dévolu aux parents, Edmund Bergler conclut son étude en ces termes : « *Tout ce que l'on peut raisonnablement attendre des parents est qu'ils fassent de leur mieux pour les enfants.* »¹⁸

¹⁶ Travaux de B. Lahire, *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard/Seuil, 1995. D. Thin, *Quartiers populaires. L'école et les familles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998. Ch. Mahy, *Parents pauvres au quotidien*, in, Revue politique, Revue de débats n° 68, janvier-février 2011.

¹⁷ L. Mucchielli, *La démission parentale en question : un bilan de recherches*, Centres de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions pénales, Bulletin d'information, France 2000.

¹⁸ E. Bergler, *Les parents ne sont pas responsables des névroses de leurs enfants. La peur injustifiée des parents de commettre des erreurs*, édit. Payot, 2001, sur http://www.megapsy.com/autre_bibli/biblio010.htm

Bibliographie :

Euronews (avec Associated Press), « Nouvelles études sur la dépendance aux smartphones des adolescents », 3 août 2024, en ligne : <https://fr.euronews.com/sante/2024/08/03/nouvelles-etudes-sur-la-dependance-aux-smartphones-des-adolescents>.

Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) et Média Animation asbl, *#Génération2024 – Résultats de l'enquête sur les usages numériques des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2024*, en ligne : <https://www.csem.be/sites/default/files/2024-07/Publication%20résultats-GEN2024.pdf>.

Fédération Wallonie-Bruxelles, *Les Indicateurs de l'enseignement 2025*, données relatives à l'année scolaire 2023-2024.

Ligue des familles, *Baromètre des parents 2024 – Les parents en apnée*, Service Études et Action politique, avril 2024, en ligne : [https://liguedesfamilles.be/storage/31758/Baromètre-2024-\(final\).pdf](https://liguedesfamilles.be/storage/31758/Baromètre-2024-(final).pdf).

Fédération francophone des Écoles de devoirs (FFEDD), *Qui sommes-nous ?*, en ligne : <https://www.ecolesdedevoirs.be/qui-sommes-nous>,